

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE  
GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN ESPACE  
CREOLOPHONE  
(GEREC)

RAPPORT RELATIF A L'AVANT-PROJET  
d'INTRODUCTION DU CREOLE DANS LE SECOND CYCLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

POUR L'INFORMATION  
*de*  
MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADEMIE  
DES ANTILLES ET DE LA GUYANE



BERN 90 1v

BERN 90 1v

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE  
GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN ESPACE  
GEOLOGIQUE  
(GEGE)

RAPPORT RELATIF A L'AVANT-PROJET  
D'INTRODUCTION DU CROCLE DANS LE SECOND CYCLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

POUR L'INFORMATION

de

MORISSE LE DIRECTEUR DE L'ACADEMIE

DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

## SOMMAIRE

- I - Argumentaire
- II - L'arrière plan scientifique et la faisabilité de cet enseignement
- III- Ses particularités
- IV - Ses objectifs généraux
- V - Le curriculum et ses contenus didactiques
- VI - L'équipement paralinguistique
- VII- L"équipage" administratif

## Documents annexes

- Description du Diplôme Universitaire de Langues et Cultures Créoles (DULCC)
- Charte Culturelle créole
- Espace créole n°1 (lire présentation)
- MOFWAZ n° 3
- Grammaire créole de Jean BERNABE
- Roman *Bitako-a* de Raphaël CONFIANT

SOMMAIRE

- I - Argumentaire
- II - L'artère dans son rôle et la responsabilité de son enseignement
- III - Ses particularités
- IV - Ses objectifs généraux
- V - La structure et ses contenus disciplinaires
- VI - L'équipement pédagogique
- VII - L'équipement "administratif"

Documents annexes

- Description du Diplôme Universitaire de Langues et Cultures Créoles (DULC)
- Charte Culturelle Créole
- Espace Créole n°1 (1ère présentation)
- N° 2
- Grammaire Créole de Jean BERRABE
- Espace Créole de Raphaël CONTANT

I - Argumentaire : la philosophie générale de  
l'introduction du créole à l'école, selon le GERIC

Le terme "créole" renvoie à une réalité historique vieille de trois siècles et qui recouvre une triple dimension : linguistique, culturelle, anthropologique. Le créole définit, en effet, un type de langue, un type de cultures, un type de populations dont le métissage et la différence sont les maîtres-mots. La prise en compte pédagogique du créole doit nécessairement intégrer ces trois aspects de manière prioritaire mais non pas exclusive. Par là même, il convient de prendre conscience de ce que l'enseignement du créole est un enseignement total. Il doit inscrire l'élève tout à la fois dans une histoire et dans une géographie, dans une expérience vécue et un ensemble conceptuel, dans une mémoire orale à vivifier et une écriture à bâtir, dans une parole coutumière à assumer et une modernité à gérer. C'est assez dire que l'enseignement du créole est tout ensemble un défi exigeant et une nécessité complexe.

. un défi

- parce que cet enseignement ne peut qu'aller au rebours d'une pesante tradition faite d'exclusives, de minoration et d'aveuglement aux évidences de l'environnement le plus immédiat ;

- parce que le code créole scolaire n'existe pas en dehors d'un français sabirisé pour des besoins ponctuels et que cette langue de la pédagogie scolaire est sommée de se construire dans le même temps où elle accède à la fonctionnalité pédagogique. Ce double effort ne va ni sans distorsions ni sans interrogations ni sans une nécessaire prudence. Ici plus qu'ailleurs, il faut se garder du positivisme, du primarisme, ferments de nouvelles aliénations linguistiques pires que celles que l'on voulait corriger. Il convient de ne pas confondre créole et "petit-nègre" ;

- parce que les mécanismes dits de la décréolisation (ou perte de substance du créole au profit du français, la langue la mieux armée) sont à l'oeuvre et que mettre le créole mal armé sur le terrain du français c'est inévitablement l'exposer à se franciser. On risque alors par là d'obtenir un résultat inverse de celui qui était escompté. La quête de l'authenticité se meut alors en triomphe du galvaudage. Ici encore, il ne faut pas confondre recherche identitaire et médiocrité démagogique.

. nécessité

- parce qu'il n'est plus pensable de continuer à former des jeunes en les coupant des racines de leur identité, en faisant l'impasse sur la parole qui, quotidiennement, habite leur corps, leur libido, leur vécu ;

- parce qu'il n'est pas possible de continuer à ignorer l'interaction langagière qui, dans la société, fait du créole et du

.../...



français des langues complémentaires et conflictuelles tout à la fois, alors qu'elles pourraient, mieux gérées, être conniventes et synergiques (alphabétisation, rapidité de lecture, développement cognitif, interactions socio-culturelles, développement inter et transculturel, adaptation à la pluralité culturelle, etc. ;

- parce qu'enfin, il n'est pas sain que la main droite continue à "ignorer ce que fait la main gauche" et qu'il est urgent pour les Antillais et les Guyanais de devenir ambidextres au plan culturel, cognitif et au plan de l'action.

Le sens de la responsabilité, du réalisme et de la progressivité (attribut de la rigueur scientifique mais pas nécessairement de l'imagination créatrice) doit, selon le GEREK, présider à l'introduction du créole dans les programmes scolaires, et ce, dans une perspective gratifiante (option bonifiante au baccalauréat, amorce d'une spécialisation ultérieure, etc.).

## II - L'arrière-plan scientifique et la faisabilité de cet enseignement

. Il existe, à l'Université des Antilles et de la Guyane, un groupe de recherches dévoué à l'étude et la promotion des langues et cultures créoles de la zone américano-caraïbe. Il s'agit du Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone (GEREK) créé en 1975 et reconnu par le ministère comme groupe à programme privilégié.

Ce groupe de recherches à vocation pluridisciplinaire est dirigé par un enseignant de rang magistral capable donc d'impulser la recherche, la formation et la publication (travaux théoriques, manuels...) au niveau requis par l'introduction dans le champ scolaire de la langue et de la culture créoles, opération délicate s'il en est.

1) le GEREK dispense des enseignements universitaires propres à pourvoir à la formation de formateurs en nombre encore relativement limité, mais ne pouvant que s'accroître au fil des années. Il s'agit des formations suivantes :

- D.E.A. de linguistique, sociolinguistique et psycholinguistique créoles par convention avec les Universités de Rouen-Haute-Normandie et Paris V-René Descartes, elles, détentrices de l'habilitation au DEA. Initié en 1984, ce DEA a produit à ce jour 12 mémoires portant sur la littérature et la tradition orale créoles, les aspects psycholinguistiques et géolinguistiques, syntaxiques, didactiques, etc. des sociétés créoles. Il s'agit là d'une ressource importante propre à féconder l'enseignement à un niveau de second cycle secondaire ;



- du Diplôme Universitaire de Langues et Cultures Créoles (DULCC), diplôme d'université, initié en 1984. Au terme de trois années l'étudiant, après un cursus comportant 350 heures, et consacré par un mémoire, est amené à un niveau "maîtrise". A ce jour, deux promotions de 12 à 15 étudiants sur la Martinique, une sur la Guyane (10 étudiants) et une sur la Guadeloupe (12 étudiants) ont vu le jour. 6 mémoires ont été soutenus à ce jour (à la Martinique), un certain retard ayant été causé à la première promotion par un réajustement des enseignements. Ce retard devrait être comblé en 1989, et cette même année des soutenances devraient intervenir pour les Guadeloupéens et Guyanais. Si on note qu'une bonne partie des candidats est composée d'enseignants, on peut raisonnablement penser que la fin de l'année 1989 devrait enregistrer la formation d'environ une douzaine de "Dulccistes" opérationnels. Si on y ajoute les quatre enseignants (2 en Guadeloupe, 2 en Martinique) qui ont subi avec succès les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement du créole, examen dont l'organisation avait été confiée au GEREC en 1984 par le Recteur JUMINER (en vue des expérimentations de Capesterre-Belle-Eau et Basse-Pointe) on peut alors évaluer à environ 16 personnes le nombre d'enseignants officiellement qualifiés pour intervenir dans l'enseignement des langues régionales, à la date d'octobre 1989 ;

- le GEREC intervient en DEUG dans le cadre d'U.V. obligatoires et optionnelles de langues et cultures créoles. En licence, dans le cadre d'une U.V. de grammaire comparée créole/français et en maîtrise dans le cadre de l'enseignement de la méthodologie en créolistique.

2) Le GEREC a un programme de recherches sur lequel il est possible d'asseoir des contenus et des stratégies pédagogiques diversifiés. Il s'agit :

- du programme "Dictionnaire général des créoles à base lexicale française de la zone américano-caraïbe". Ce programme engage le GEREC dans un réseau de relations internationales et interuniversitaires impliquant Haïti, Sainte-Lucie, la Dominique, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la France Métropolitaine. Initié en 1984 dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région, ce programme doit faire l'objet du prochain contrat de plan, en vue de la seconde étape (rédaction) ;

- du programme "Dictionnaire terminologique de la créolistique". Dans ce programme résultant du contrat quadriennal UAG-Ministère de l'Education Nationale, il s'agit de définir et d'exemplifier toutes les notions qui sont utilisées par les créolistes pour la description des créoles. Ici encore l'implication est internationale (Université des West Indies, Université d'Etat d'Haïti, Université Simon Fraser au Canada, CNRS) ;

- le programme de journal-laboratoire Kabouya (en français : le lien), magazine de 36 pages édité annuellement (et probablement bi-annuellement à partir de 1989). Il s'agit de produire de l'écrit créole en rapport avec les nécessités de la lutte contre la décréolisation, pour la promotion d'un créole littéraire (de niveau moyen)



pour les médias. Ce programme devrait être une excellente ressource pour les élèves les plus avancés (terminale).

3) le GEREC a un volant de publications important de nature à alimenter et la recherche théorique et la vulgarisation.

a - Espace Créole : revue d'analyse théorique (depuis 1976).

b - MOFWAZ (en français : métamorphose) revue à vocation pédagogique (depuis 1977).

c - Textes, Etudes et Documents, revue consacrée à l'analyse de textes et de discours ayant cours dans l'espace créolophone et au carrefour de cet espace et de la francophonie (depuis 1979). Un numéro résultant d'une collaboration internationale de haut niveau est prévu fin novembre 1988, et est intitulé : Pour Saint-John Perse (200 pages).

A côté de ces publications périodiques, le GEREC a édité un certain nombre de travaux ponctuels. Parmi eux, citons :

- la Charte Culturelle Créole (1982) qui fait le point sur toute la philosophie et la politique linguistique du groupe de recherche, à l'aube d'une ère qui devait connaître la légitimation scolaire des langues régionales (circulaire Savary de 1982) ;

- la grammaire créole (1987) un essai de vulgarisation de la grammaire des créoles guadeloupéen, guyanais et martiniquais à l'intention des formateurs de formateurs ;

- prochainement :

a - méthodes d'apprentissage du créole pour non-créolophones (mise en ordre d'un cours auquel participe le GEREC) à l'intention de non créolophones résidant à la Martinique ; cours initié en 1986 ;

b - publication d'un excellent mémoire de DULCC relatif à l'expérience de l'enseignement du créole dans la ZEP de Basse-Pointe ;

c - publication d'un autre excellent mémoire sur un poète créole MONCHOACHI.

4) Le GEREC est en contact avec diverses expériences d'enseignement du créole ayant cours (Capesterre, Basse-Pointe, Rivière-Pilote). Ce contact est ménagé à travers des travaux d'étudiants sur ces expériences où à travers des demandes d'avis et d'interventions formulées auprès du GEREC par les expérimentateurs eux-mêmes.

5) Le GEREC intervient au niveau de l'animation socioculturelle (conférences, débats, diaporamas, etc...).

6) Le GEREC est membre de la Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement Public.



Cela lui donne une ouverture sur la problématique d'ensemble des langues régionales à un niveau hexagonal et dans une perspective européenne. Cela lui ménage des contacts et lui procure des informations propres non seulement à évaluer (au plan scientifico-pédagogique et dans une position consultative) la FAISABILITE d'une telle opération mais encore dans le cadre d'une mission rectorale spécifique, à encadrer la réalisation.

7) Il convient enfin de noter que les relations conflictuelles que le GEREC entretenait depuis sa création avec les recteurs successifs se sont transformées à partir de 1982 en relations d'étroites collaboration. En effet, depuis cette date, il est une tradition rectorale qui ne s'est jamais démentie : il s'agit de la mise à disposition du GEREC, année après année, d'un enseignant du secondaire ayant une formation en langues et cultures régionales. Ce soutien important aura permis à ce groupe de recherches, aux moyens relativement limités, d'affronter diverses échéances, et de mettre sur pied un programme de recherches et de publications dont ne peut que bénéficier une pédagogie du créole à l'Ecole.

8) Un point négatif toutefois : lors de la dernière campagne d'habilitation au D.E.A., l'Université Antilles-Guyane a soumis au Ministère un projet qui avait, autres particularités, d'impliquer une collaboration minimale avec des créolistes de l'Université des West-Indies lesquels sont déjà engagés dans les programmes de recherches du GEREC. Ce projet a été rejeté sous le motif qu'il était "trop ambitieux".

Bien évidemment, les instances de l'UAG qui avait classé ce projet parmi ses projets prioritaires en accord avec sa politique universitaire d'ouverture sur l'environnement international et d'enracinement dans sa réalité socio-culturelle, récuse un tel verdict.

Le GEREC ne saurait accepter cette situation paradoxale de devoir dépendre d'universités métropolitaines pour pouvoir dispenser un enseignement de créole, alors même que la formation doctorale proposée comportait 5 enseignants de rang magistral (langues et cultures régionales, langues et sociétés ibéro-américaines, langues et littérature anglaise, civilisation anglophone, géographie).

### III - Ses particularités

#### - un programme transitoire

Il s'agit d'un enseignement dont le programme ne peut être que transitoire. En effet, il conviendra, à terme, d'insérer ce programme dans un amont (l'élémentaire et le premier cycle du secondaire) et dans un aval (approfondissement et/ou spécialisation au niveau de l'enseignement supérieur). Il conviendra de repenser l'ensemble du curriculum dans sa nécessaire globalité.

.../...



- un programme en osmose et en synergie avec celui des autres disciplines notamment celui des langues et tout particulièrement celui du français. L'enseignement du créole ne doit pas être un enseignement d'enfermement culturel. Il n'est en rien aberrant d'inclure dans la liste des ouvrages du programme un roman en français (avec en plus la dimension de notre français régional) tel que la *Chronique des sept misères* de Patrick CHAMOISEAU. Il peut faire l'objet d'une prise de conscience concrète et fécondes des stratégies linguistiques dans nos pays ;

- un programme qui doit refléter de manière harmonieuse et maîtrisée une opposition (fondamentale, au point actuel de développement du créole) entre l'enseignement du créole et l'enseignement en créole. Il est faux de croire et dangereux de donner à croire que le créole puisse, aujourd'hui, prendre en charge n'importe quel discours pédagogique sans tomber dans un mimétisme par rapport au système du français.

- un programme qui doit pouvoir saisir la chance exceptionnelle que le système scolaire traditionnel a de se rénover au contact d'une pédagogie qui, pour réussir, doit être innovante. De ce point de vue, l'entrée du créole à l'école pourra être le catalyseur de pratiques qui, aujourd'hui, manquent d'intégration. En ce sens, tout en participant de l'osmose et de la synergie, l'enseignement du créole doit apprendre à gérer la différence. Mais cette différence ne doit pas s'arrêter à des aspects formels et démagogiques. Derrière l'Universalité de tout acte pédagogique, il doit y avoir, dans la pédagogie d'une langue précédemment minorée et qui accède à l'officialité scolaire, une "énergétique" de l'innovation qui ne devrait pas être confondue avec une "systématique" de l'innovation pour l'innovation ;

- un programme qui tient compte non seulement des degrés divers d'enracinement-déracinement des créolophones par rapport au créole, mais aussi de ce que des élèves non-natifs du créole peuvent souhaiter être initiés à une réflexion sur la créolité, sans pour autant avoir une compétence du créole. Ce point est le plus difficile à prendre en charge mais sa résolution dépend des moyens qui objectivement pourront être mis en oeuvre pour l'opération Langues et Cultures Créoles (L.C.C.) dans le second cycle du secondaire. Il est évident que cet enseignement doit également tenir compte de la spécificité géographique des créoles et des situations particulières qui font de la créolité un monde tout à la fois un et différencié ;

- un programme qui est bâti en fonction du caractère (optionnel ou obligatoire) qui sera conféré à cet enseignement par les autorités compétentes et en rapport avec l'économie d'un projet global L.C.C..

.../...

- un programme en français et en synergie avec celui des autres disciplines notamment celui des langues et tout particulièrement celui de l'anglais. L'enseignement de créole ne doit pas être un enseignement d'enseignement culturel. Il n'est en rien équivalent d'inclure dans la liste des ouvrages du programme du français (avec en plus la dimension de notre français régional) tel que la Chronique des sept ministres de Patrick CHAMOISEAU. Il peut être l'objet d'une prise de conscience ouverte et féconde des stratégies linguistiques dans nos pays ;

- un programme qui doit refléter de manière harmonieuse et réfléchie une opposition (fondamentale, au point actuel de développement du créole) entre l'enseignement de créole et l'enseignement en créole. Il est faux de croire et dangereux de donner à croire que le créole puisse, aujourd'hui, prendre en charge à l'école quel que soit son statut dans un système par rapport au système du français.

- un programme qui doit pouvoir saisir la chance exceptionnelle que le système scolaire traditionnel a de se réinventer au contact d'une pédagogie qui, pour réussir, doit être innovante. Ce point de vue, l'entrée de créole à l'école pour être le catalyseur de pratiques qui, aujourd'hui, manquent d'intégration. En ce sens, tout ce qui participe de l'annonce et de la synergie, l'enseignement de créole doit apprendre à gérer la différence. Mais cette différence ne doit pas s'arrêter à des aspects formels et thématiques. Dériver l'investigation de tout acte pédagogique, il doit y avoir, dans la pédagogie d'une langue pratiquement minorée et qui accède à l'officialité scolaire, une "démocratie" de l'innovation qui ne devrait pas être confondue avec une "systématique" de l'innovation pour l'innovation ;

- un programme qui crée quelque non seulement des degrés divers d'enseignement-développement des créolophones par rapport au créole, mais aussi de ce que des élèves non-natifs du créole peuvent apprendre être initiés à une réflexion sur le créole, sans pour autant avoir une compétence de créole. Ce point est le plus difficile à prendre en charge mais sa résolution dépend des moyens qui existent. Le créole doit être mis en œuvre pour l'opération langues et cultures (L.O.C.) dans le second cycle du secondaire. Il est évident que cet enseignement doit également tenir compte de la spécificité géographique des créoles et des situations particulières qui font de la création un monde tout à la fois un et différent ;

- un programme qui est édicté en fonction de caractères (spécifiques ou obligatoires) qui sont conférés à cet enseignement par les autorités compétentes et en rapport avec l'annonce d'un projet global L.O.C. ;

#### IV Ses objectifs généraux

A cet enseignement nous assignons un objectif fondamental de revalorisation culturelle et d'inscription dans une pratique socio-culturelle mieux maîtrisée et créatrice. Un tel objectif ne saurait cependant être atteint en dehors de la définition d'étapes intermédiaires successives. Voici, année après année (de la seconde à la terminale), les objectifs intermédiaires qui nous paraissent devoir être ciblés.

##### - En seconde : réinvestissement dans le créole

L'élève qui, pour la première fois, aborde le créole dans la pédagogie scolaire ne peut que faire une expérience violente. Ici, la violence n'est pas nécessairement perceptible en surface. Il s'agit bel et bien d'une remise en cause absolue de son système de valeur culturel et cette remise en cause n'est pas qu'intellectuelle. Elle est physique puisqu'elle implique la présence matérielle, sonore de la langue créole, dans la classe. Le choc de cette remise en cause doit pouvoir permettre une pédagogie de réinvestissement spatio-temporel (repérage des langues et cultures créoles dans l'histoire et la géographie), cognitif (la langue créole est objet d'études, elle peut être analysée, elle peut être notée par écrit, et .), existentiel (la langue créole existe comme objet culturel traversant l'existence sociale, psychologique, interactionnelle des différents protagonistes (maître, élèves) de la classe, voire du lycée ;

##### - En première : la réappropriation du créole

Au delà du réinvestissement spatio-temporel, cognitif et existentiel, il y a lieu d'envisager une activité de réappropriation (voire d'"appropriation" dans certains cas, moins marginaux qu'on ne pourrait le croire) de la langue et la culture créoles. Cette activité implique un contact réfléchi avec les productions de la parole et de la culture créoles sous leurs formes artistiques (individuelles ou collectives). La confrontation de la tradition orale et de la littérature telle que marquée du sceau de la créolité. L'intériorisation des règles de base de la grammaire d'un créole (de préférence celui dont ils sont natifs) est une nécessité. Elle doit pouvoir s'accompagner d'une conscience de la variation sociolinguistique et géolinguistique ainsi que des contrastes linguistiques du français et du créole. L'élève doit intégrer à sa compétence les richesses lexicales, syntaxiques, stylistiques et rhétoriques que le professeur l'a amené à repérer et à découvrir dans le créole.

##### - En terminale : la participation créative à la relance de l'instrument créole

S'il a bien compris la problématique des créoles, langues jeunes, langues séculairement minorées, langues en quête d'une assiette normative et d'une standardisation, l'élève de terminale doit prendre conscience de ce qu'il est non pas un observateur passif, mais un

IV Des objectifs généraux

A cet égard nous assignons un objectif fondamental de réorientation culturelle et d'insertion dans une pratique socio-culturelle nous sommes et créatrice. Un tel objectif ne saurait cependant être atteint en dehors de la définition d'étapes intermédiaires successives. Voici, année après année (de la seconde à la terminale), les objectifs intermédiaires qui nous paraissent devoir être ciblés.

- En seconde : réinvestissement dans le créole

L'élève qui, pour la première fois, aborde le créole dans la pédagogie scolaire ne peut que faire une expérience violente. Ici, la violence n'est pas nécessairement perceptible en tant que tel. Il s'agit d'un choc d'une violence en cause absolue de son système de valeurs culturel et cette violence en cause n'est pas du tout intentionnelle. Elle est physique quand elle implique la présence matérielle, encore de la langue créole, dans la classe. Le choc de cette violence en cause doit pouvoir permettre une pédagogie de réinvestissement (spatio-temporel) des langues et cultures créoles dans l'histoire et la géographie, cognitif (la langue créole est objet d'étude, elle peut être analysée, elle peut être notée par écrit, et...), existentiel (la langue créole existe comme objet culturel traversant l'existence sociale, psychologique, interculturelle des différents protagonistes locaux, régionaux, de la classe, voire du lycée ;

- En première : la réappropriation du créole

Après le réinvestissement spatial-temporel, cognitif et existentiel, il y a lieu d'envisager une activité de réappropriation (voilà d'"appropriation" dans certains cas, moins marginaux qu'on ne pourrait le croire) de la langue et la culture créoles. Cette activité implique un contact réel avec les productions de la parole et de la culture créoles sous leurs formes artistiques (individuelles ou collectives). La confrontation de la tradition orale et de la littérature écrite que marque du niveau de la créativité. L'interposition des règles de base de la grammaire d'un créole (de préférence celui dont la langue maternelle est une nécessité). Elle doit pouvoir accompagner une connaissance de la variation sociolinguistique et géolinguistique ainsi que des contrastes linguistiques du français et du créole. L'élève doit intégrer à sa compétence les richesses lexicales, syntaxiques, stylistiques et théoriques que le professeur lui amène à regarder et à découvrir dans le créole.

- En terminale : la participation créative à la langue de l'instrument créole

Il s'agit bien compris la problématique des créoles, langues jeunes, langues socialement minorées, langues en quête d'une assiette normative et d'une standardisation, l'élève de terminale doit prendre connaissance de ce qu'il est non pas un observateur passif, mais un

acteur de la créolité en devenir. Il doit, tout en étant capable de mesurer les limites de l'instrument (toute langue a ses limites socio-linguistiques propres), pouvoir s'assumer comme **co-créateur de sa langue**. Cela se fait dans toutes les langues mais prend un relief particulier s'agissant du créole. Une stratégie originale de la **composition** créole (rédaction, essai, dissertation, poème, récit) doit pouvoir amener l'élève à s'exprimer tant sous forme écrite que sous forme orale, et cela avec des objectifs qui restent contrôlables donc bien cernés dans un corpus de directives et de savoir-faire pédagogiques rigoureux mais non-stérilisants.

## V - Le curriculum et ses contenus didactiques

Nous suggérons ici, année par année, une esquisse de programme, lequel sera approfondi, argumenté et justifié ultérieurement, si besoin est. Dans tous les cas l'enseignement évitera la manipulation d'abstractions auxquelles seront préférées des données concrètes.

### A - En seconde

#### 1) Aspects socio-historiques

- Définition de langues, patois, dialectes, jargon.

- Repérage des différents créoles à base lexicale française sur une carte et établissement d'une fiche d'identité de chacun des territoires concernés (villes principales, population, langues en vigueur, productions).

- Aperçu historique de l'implantation du créole dans les différents territoires et esquisse rapide de la théorie de la genèse des créoles.

2) Apprentissage de la lecture/écriture en créole (système graphique, entraînement à la lecture rapide).

3) Production spontanée de créole oral (sans aucun souci d'une normativité extérieure à la production de l'élève).

4) Production de créole écrit (textes brefs en prose, essais avec deux critères : celui de l'adéquation graphique et celui de la cohérence logique et argumentative, lequel correspond d'ailleurs à une exigence intellectuelle de la classe de seconde et qui sera corrélativement développée en classe de français.

#### 5) Grammaire

- Découverte de la notion de règle dans la grammaire du créole, découverte de l'autonomie syntaxique de la langue.

- Exemplification à partir de la mise en évidence de quelques règles fondamentales concernant les modalités nominales, les modalités verbales, les phrases relatives, les phrases circonstanciées, les phénomènes de répétition.

6) Approche du lexique à partir des repérages individuels et spatio-temporels de l'élève. Eléments de structuration du lexique.

.../...



7) Eléments de grammaire contrastive créole-français.

En conclusion, l'élève doit pouvoir :

- s'exprimer en créole sans gêne et sans complexe, en développant au maximum le principe de plaisir,
- situer les territoires créolophones dans leur extension géographique ,
- mettre en évidence quelques caractéristiques sociolinguistiques des langues créoles (exemples à l'appui),
- pratiquer une lecture silencieuse, et une lecture oralisée de façon expressive d'un texte,
- produire une vingtaine de lignes de créole en respectant la norme graphique en vigueur dans l'enseignement,
- être capable de fournir des éléments d'analyse grammaticale d'une phrase simple et d'une phrase complexe créole,
- de repérer les éléments d'originalité des deux langues en présence, l'une par rapport à l'autre (au plan phonétique, syntaxique, lexical) mais aussi des éléments d'analogie.

B - En première

De brèves approches seront mises en oeuvre de manière à susciter une réappropriation de schèmes culturels et linguistiques propres à la créolité.

- 1) Approche ethnolinguistique (devinettes, contes, proverbes, chants de labour, bétiz, etc.).
- 2) Approche ethnomusicologique (bèlè, gwoka et autres danses, instruments de musique).
- 3) Approche ethnobotanique (vocabulaire des noms de plantes et d'arbres).
- 4) Approche lexicale (découvertes de champs lexicaux et sémantiques, séries lexicales, vocabulaires techniques).
- 5) Approche syntaxique (non-théorique).
- 6) Approche stylistique.

Les approches 4, 5, 6 feront l'objet d'une réutilisation dans le cadre d'exercices d'écriture et de lecture.

7) Approche géolinguistique : l'élève sera amené à prendre contact avec de courts extraits de textes de créoles à base lexicale française autres que le sien et de textes à base lexicale anglaise (jamaïcain, par exemple, avec la collaboration du professeur d'anglais),

.../...

7) Eléments de Grammaire contrastive créole-français.

En conclusion, l'élève doit pouvoir

- s'exprimer en créole sans gêne et sans complexe, en étant capable de saisir le principe de plaisir,
- situer les variations créolophones dans leur extension géographique,
- mettre en évidence quelques caractéristiques sociolinguistiques des langues créoles (exemples à l'appui),
- pratiquer une lecture attentive, et une lecture oralisée de façon expressive d'un texte,
- produire une vingtaine de lignes de créole en respectant la norme graphique en vigueur dans l'enseignement,
- être capable de fournir des éléments d'analyse grammaticale d'une phrase simple et d'une phrase complexe créole,
- de repérer les éléments d'originalité des deux langues en présence, l'une par rapport à l'autre (au plan phonétique, syntaxique, lexical) mais aussi des éléments d'analogie.

8 - En première

De brèves approches seront mises en œuvre de manière à susciter une réappropriation de notions culturelles et linguistiques propres à la créolité.

- 1) Approche étymologique (dérivées, connes, proverbes, chants de labour, etc.).
- 2) Approche ethnomusicologique (délé, gwoka et autres danses, instruments de musique).
- 3) Approche ethnobotanique (vocabulaire des noms de plantes et d'autres).
- 4) Approche lexicale (découvertes de champs lexicaux et sémantiques, séries lexicales, vocabulaires techniques).
- 5) Approche syntaxique (non-thématique).

6) Approche stylistique.

Les approches 4, 5, 6 feront l'objet d'une réalisation dans le cadre d'exercices d'écriture et de lecture.

7) Approche géolinguistique : l'élève sera amené à prendre contact avec des extraits de textes de créoles à base lexicale française autres que le sien et de textes à base lexicale anglaise (jamaïcain, par exemple, avec la collaboration du professeur d'anglais).

espagnole (**papiamento**, par exemple, avec la collaboration du professeur d'espagnol. De la sorte, l'élève pourra s'approprier un espace culturel plus vaste que celui qui l'entoure immédiatement. Mais l'espace immédiat fera également l'objet d'un travail d'appropriation (lecture de paysage, prise de conscience des oppositions linguistiques entre régions d'un même territoire, compréhension du phénomène d'urbanisation en rapport avec les pratiques linguistiques).

Au terme de la première, l'élève devra donc être capable de démontrer, à partir de l'étude d'un texte, sa connaissance des schèmes grammaticaux et culturels sous-jacents à ce texte. Il devra être capable de meubler un entretien (en français ou en créole) relatif à un aspect de la réalité culturelle telle que supportée par le programme.

### C - La terminale

1) Etude de la trajectoire du créole de l'oralité à la littérature (problématique de l'écriture en espace créolophone, la notion de diglossie littéraire et ses implications diverses).

2) Réflexion sur quelques genres littéraires en créole des origines à nos jours (depuis Lisette quitte la plaine aux oeuvres créoles de Raphaël CONFIAANT).

3) La créativité littéraire, le plaisir poétique et le concept de "créolité moderne".

4) Mise en oeuvre du concept de "responsabilisation linguistique" et de ses incidences sur la créativité individuelle de l'élève (compositions, essais, dissertations faisant appel aux outils logiques, argumentatifs, rhétoriques, stylistiques du créole). L'expérience critique individuelle des "lacunes" du créole (toutes les langues en ont) et l'aventure de l'écriture prise en charge par l'élève conduiront ce dernier à une attitude créatrice, en vue soit de l'expression pure et simple de lui-même, soit d'une communication enrichie avec autrui, soit alternativement des deux.

En terminale, l'élève devra pouvoir démontrer qu'il a compris la problématique de l'oralité et de la littérature créole et devra être en mesure de produire :

- un écrit qui rende compte de sa capacité à produire un **essai** en langue créole ;

- une prestation orale à travers laquelle il argumentera, et commentera un texte au programme dont il prouvera sa capacité à évaluer les structures lexicales et stylistiques.

.../...

espagnol (papiers), par exemple, avec la collaboration de professeurs d'espagnol. De la sorte, l'élève pourra s'approprier un espace culturel plus vaste que celui de l'entente immédiate. Mais l'espace littéraire sera également l'objet d'un travail d'appropriation (lecture de passages, prise de conscience des oppositions linguistiques entre régions d'un même territoire, compréhension du phénomène d'urbanisation en rapport avec les pratiques linguistiques).

À l'issue de la première, l'élève devra donc être capable de démontrer, à partir de l'étude d'un texte, sa connaissance des notions grammaticales et culturelles mises en jeu à ce texte. Il devra être capable de mobiliser un matériau (en français ou en créole) relatif à un aspect de la réalité culturelle telle que rapportée par le programme.

C - la terminale

1) Étude de la trajectoire du créole de l'oralité à la littérature (problématique de l'écriture en espace créolophone, la notion de diglossie littéraire et ses implications diverses).

2) Réflexion sur quelques genres littéraires en créole des origines à nos jours (époques littéraires, la place des œuvres créoles de Raymond OUSSELY).

3) La créativité littéraire, le plaisir poétique et le concept de "créativité moderne".

4) Mise en œuvre du concept de "responsabilisation linguistique" et de ses implications sur la créativité individuelle de l'élève (compositions, essais, dissertations faisant appel aux outils linguistiques, argumentatifs, théoriques, stylistiques du créole). L'expérience créative individuelle des "scènes" du créole (toutes les langues en contact) de l'écriture prise en charge par l'élève doit donner au dernier à une attitude créatrice, en vue soit de l'expression pure et simple de lui-même, soit d'une communication enrichie avec autrui, soit alternativement des deux.

En terminale, l'élève devra pouvoir démontrer qu'il a compris la problématique de l'écrit et de la littérature créole et devra être en mesure de produire :

- un écrit qui rende compte de sa capacité à produire un essai en langue créole ;
- une prestation orale à travers laquelle il argumente et commente un texte ou programme dont il prouve sa capacité à maîtriser les structures lexicales et stylistiques.

## VI L'équipement paralinguistique

Il faut entendre par là tout le matériel permettant à l'élève et au professeur d'accéder au traitement du matériau indiqué ci-dessus comme contenu du programme de chaque niveau.

Certes, il convient de poursuivre sans interruption la conception et la fabrication de manuels, d'ouvrages de références et de supports didactiques qui permettront un affinement et une efficacité de plus en plus grands de la pédagogie des L.C.C.. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer l'équipement actuel et qui procède de l'effort de recherche des 15 dernières années, effort auquel l'Université des Antilles et de la Guyane a pris directement ou indirectement une part importante. Les ouvrages qui suivent sont tous destinés au professeur. Ceux qui pourront être utilisés comme manuel par l'élève seront précédés d'une astérisque. Le niveau intéressé sera indiqué entre parenthèses.

### 1) Ouvrages de référence d'ordre grammatical

- BERNABE Jean, 1987. Grammaire créole - Fondas Kréyol-la, l'Harmattan, 205 p.
- DAMOISEAU Robert, 1984, Eléments de grammaire du créole martiniquais, Hatier Antilles.
- FACTHUM-SAINTON Juliette, 1979, Description du créole de Guadeloupe. Transformation et dynamique du système phonologique et morphosyntaxique, 3e cycle, Sorbonne nouvelle.
- LEFEBVRE Magloire-Holly, Piou, 1982, Syntaxe de l'haïtien, Karoma publishers, Ann Arbor.
- NEUMANN Ingrid, 1985, Le créole de Breaux Bridge, Louisiane. Etude morpho-syntaxique - textes, glossaire, Hamburg (Buske). Kreolische bibliothek 5.
- PEYRAUD Flore, 1983, Structures de l'énoncé en créole guyanais, thèse de troisième cycle, Université Sorbonne Nouvelle.
- \* - POULLET et al., 1984, Dictionnaire créole, Hatier.
- SAINT-JACQUES FAUQUENOY Marguerite, 1972, Analyse structurale du créole guyanais, Paris, Klincksieck.

.../...

VI L'équipement paralinguistique

Il faut entendre par là tout le matériel permettant à l'élève et au professeur d'accéder au traitement du matériel linguistique tel qu'il est dans le monde réel.

En fait, il convient de poursuivre sans interruption la conception et la fabrication de manuels, d'ouvrages de références et de supports didactiques qui permettront un affinement et une efficacité de plus en plus grande de la pédagogie des L.C.D. Il convient tout-fois de ne pas sous-estimer l'équipement actuel et qui procède de l'effort de recherche des 15 dernières années, effort auquel l'Université de Guyane a pris directement ou indirectement une part importante. Les ouvrages qui suivent sont tous destinés au professeur. Ceux qui pourront être utilisés comme manuel par l'élève seront précédés d'une note indiquant le niveau intéressé sans indiquer entre parenthèses.

1) Ouvrages de référence d'ordre grammatical

- BÉRENGER Jean, 1987, Grammaire créole - Fondes Kéyol-la, L'Harmattan, 205 p.
- BANOISEAU Robert, 1984, Éléments de grammaire du créole martiniquais, Hachette, Paris.
- BACHOU-SALINON Juliette, 1975, Description du créole de Guadeloupe. Transformation et dynamique du système phonologique et morphosyntaxique, Je cyrie, Sorbonne nouvelle.
- LÉVESQUE Magloire-Hélène, Pion, 1985, Syntaxe de l'haitien, Kailash publishers, Ann Arbor.
- WEHMANN Ingrid, 1985, Le créole de Brexux Bridge, Louisiana. Étude morpho-syntaxique - lexique, glossaire, Hachette (Hachette). Kresische Bibliothek 5.
- PEYRAUD Pierre, 1983, Structures de l'énoncé en créole guyanais, thèse de troisième cycle, Université Sorbonne Nouvelle.
- \* - FOULLET et al., 1984, Dictionnaire créole, Hachette.
- SAINT-JACQUES FAUCHEUX Marguerite, 1975, Analyse structurale du créole guyanais, Paris, Klincksieck.

- TAYLOR Douglas, 1968, "Le créole de la Dominique" dans l'Encyclopédie de la Pléiade, n°25, pp. 1022-1049.
- VALDMAN Albert, 1978, Le créole : structure, statut et origine, Paris, Klincksieck.

2) Ouvrages de référence d'ordre théorique (à vocation synthétique ou monographique)

- BERNABE Jean, 1983. Fondal-Natal, grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais, 1559 p.
- CHAUDENSON Robert, 1978. Les créoles français, Larousse.
- HAZAEL-MASSIEUX, Guy, 1972. Phonologie, phonétique du créole de la Guadeloupe, thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris III.
- PRUDENT Lambert-Félix, 1980. Des baragouins à la langue antillaise, Editions Caribéennes.
- VALDMAN Albert, 1978. Le créole, structure, statut et origine, Klincksieck.
- à paraître :
- \* - BERNABE Jean, Méthodes d'apprentissage des créoles guyanais, guadeloupéen et martiniquais (Presses Universitaires Créoles).

3) Travaux théoriques portant sur les aspects littéraires et culturels

- \* LEOTIN Georges-Henri (à paraître) : MONCHOACHI, le créole, l'écriture, la politique à paraître aux Presses Universitaires Créoles.
- \* RELOUZAT Raymond. - Le référent ethnoculturel créole dans le conte ; à paraître aux Presses Universitaires Créoles.
- Le référent caraïbe dans le conte ; à paraître aux Presses Universitaires Créoles.

A ajouter à cela une vingtaine de mémoires DEA et DULCC non publiés mais disponibles au GEREK.

4) Supports audio-visuels

- Divers films pédagogiques réalisés dans le cadre de Bannzil kréyol sur les différentes zones créolophones.
- Emissions de RFO Cratères (dirigée en 1986 par Patrick CHAMOISEAU).
- Diaporama coproduction GEREK-OMC du Marin sur l'oeuvre créole de Raphaël CONFIANT (réalisation Serge DOMI).

- TAYLOR Douglas, 1968, "Le créole de la Dominique" dans l'Encyclopédie de la Réunion, n°25, pp. 1022-1049.

- VALDMAN Albert, 1978, Le créole : structure, statut et origine, Paris, Klincksieck.

2) Ouvrages de référence d'ordre théorique (à vocation synthétique ou encyclopédique)

- BÉLISSE Jean, 1983, Fondat-Matal, grammaire basilectale apprenant des créoles guadeloupéens et martiniquais, 1983 p.

- GARDINERSON Robert, 1978, Les créoles français, Larousse.

- HAZEL-MARTELUX Guy, 1975, Phonologie, phonétique du créole de la Guadeloupe, thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris III.

- PRUDENT Lambert-Félix, 1980, Des portugais à la langue antillaise, Editions Caribéennes.

- VALDMAN Albert, 1978, Le créole, structure, statut et origine, Klincksieck.

- à paraître :

\* - BÉLISSE Jean, Méthodes d'apprentissage des créoles guyanais, guadeloupéens et martiniquais (Presses Universitaires Créoles).

3) Travaux théoriques portant sur les aspects littéraires et culturels

\* LEOTIN Georges-Henri (à paraître) : MONCHINGHI, le créole, l'écriture, la politique à paraître aux Presses Universitaires Créoles.

\* REJOUAT Raymond, - La création ethnoculturelle créole dans le contexte à paraître aux Presses Universitaires Créoles.

- La création créole dans le conte ; à paraître aux Presses Universitaires Créoles.

À ajouter à cela une vingtaine de mémoires DEA et DUCCC non publiés mais disponibles au CEREC.

4) Supports audio-visuels

- Divers films pédagogiques réalisés dans le cadre de Bannaki dirigés sur les différentes zones créophones.

- Collections de RFO Créoles (dirigés en 1985 par Patrick CHANOISBAU).

- Disques coproduction GERE-OMC de Martin sur l'œuvre créole de Raymond COMTEAU (réalisation Serge DOMI).

## 5) Textes créoles ou marqués du Sceau de la créolité

- BERNABE Jean, 1979, *Matinoia*, in *Europe*.
- CHAMOISEAU Patrick, 1986, *Chronique des sept misères*, Gallimard.
- CONFIANT :
  - 1978 : *Jik dèyè do Bondyé* - Editions Grif an tè.
  - 1985 : *Bitako-a* - Editions du GEREK.
  - 1986 : *Kod yanm* - Editions K.D.P.
  - 1987 : *Marisosé* - Presses Universitaires Créoles
  - 1988 : *Le nègre et l'Amiral* - Grasset.
- DAVID B., et JARDEL J.P., 1969, *Proverbes créoles*, Fort-de-France.
- FRANKETIENNE, 1975, *Dézafi*, Editions Fardin.
- GRATIANT Gilbert, 1976, (réédition) *Fab Compè Zicaque*, Désormaux.
- *Grif an tè*, journal en créole martiniquais.
- *Kabouya* : magazine-laboratoire du GEREK.
- LAURENT J. et CESAIRE I., 1976, *Contes de mort et de vie aux Antilles*, Nubia.
- MONCHOACHI, 1977a, *Disidans*, poèmes présentés et annotés par la Ligue d'Union Antillaïse, illustrations de Mama, Paris : Editions Germinal, 56 p.
  - 1977b, *Kompè Lawouzé*, in *Grif an tè liméwo ès-pésyal*, 23/11/77.
  - 1978, *Kompè Bèl-bèl zobèl : pawol pou timanmay tout laj*, supplément à *Grif an tè*, n°27, Fort-de-France : Désormaux, 42 p.
  - 1979, *Kompè Lawouzé*, Paris : Les Imprimeurs libres
  - 1980a, *Kompè Lawouzé*, in *Europe* n°612, Martinique/Guadeloupe : littératures, pp. 158-163.
  - 1980b, *Mantèg*, in *Cahiers de Poésie*, Gallimard, pp. 133-173.
  - 1982, *Nostrom*, Paris : Editions Caribéennes, 93 p.
- LEOTIN T., 1986, *An ti zyédou kozé*.
- à paraître *Lespri lanmè*, Presses Universitaires Créoles.
- MARBOT F., 1846, *Les Bambous*, Fables de Lafontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur, Casterman.
- PAREPOU A., 1880, *Atipa* (voir réédition de 1987 par le GEREK) Texte établi et traduit par M. SAINT-JACQUE FAUQUENOY.
- PRUDENT L.F. (coordinateur), 1984, *Kouté pou tann*, Anthologie de la nouvelle poésie créole.

2) Textes créoles ou adaptés du créole de la région

- BERNARD Jean, 1979, Créolisme, in Europe.
- CHAMOUSSAU Patrick, 1988, Chronique des sept langues, Gallimard.
- COMTE :
- 1978 : Les dyes de l'océan - Editions Grif en 12.
- 1985 : Dictionnaire - Editions du GERIC.
- 1988 : Les dyes - Editions K.B.P.
- 1987 : Histoire - Presses Universitaires Créoles
- 1988 : La région et l'Animal - Grasset.
- DAVID B., et JARDEL J.P., 1989, Proverbes créoles, Fort-de-France.
- FRANKETINE, 1975, Dictionnaire, Editions Fort-de-France.
- GRATIANT Gilbert, 1976, (réédition) Les Contes de la région, Deshayes.
- Grif en 12, Journal en créole martiniquais.
- Kabouya : magazine-laboratoire de GERIC.
- LAURENT J. et CESAIRE J., 1976, Contes de nuit et de jour aux Antilles, Hachette.
- MONCHONNI, 1977a, Dictionnaire, poèmes traduits et annotés par la Ligue d'Union Antillaise, illustrations de Manu, Paris : Editions Grasset, 50 p.
- 1977b, Kabouya, in Grif en 12, tome 48-49, page 231-237.
- 1978, Kabouya 851-851, kabouya : poème pour l'école, tout les enfants à Grif en 12, n°27, Fort-de-France : Deshayes, 45 p.
- 1978, Kabouya, Paris : Les Imprimeries L'Esprit.
- 1980a, Kabouya, in Europe n°212, Martinique/Guadeloupe : Littératures, pp. 158-163.
- 1980b, Kabouya, in Contes de la région, Gallimard, pp. 133-173.
- 1985, Histoire, Paris : Editions Caribéennes, 93 p.
- LECHE J., 1988, An ti xédon kouté.
- à paraître, Les sept langues, Presses Universitaires Créoles.
- MAROT P., 1988, Les langues, l'écrit de l'écrit, l'écrit de l'écrit en patois créole par un vieux commandeur, Caribéennes.
- PAREPOU A., 1980, Actes (voir réédition de 1987 par le GERIC) Texte écrit et traduit par M. SAINT-JACQUE YAUHENY.
- PRUDENT J.P. (coordinateur), 1984, Kabouya pour l'écrit, Anchoise de la nouvelle poésie créole.

- RUPAIRE S., 1984 (réédition), *Cette igname brisée qu'est ma terre natale*, Editions Caribéennes.

## VII - L'"équipage" administratif

Nous entendons par là tout l'arsenal des dispositions qui doivent être mises en place pour la mise en oeuvre (établissements, personnel, horaire) et la maintenance (conception et élaboration de manuels, suivi, contrôle, évaluation) de cet enseignement.

C'est le chapitre où notre position est la moins originale. Informés par les pratiques ayant cours dans l'hexagone pour les langues régionales, en particulier le cors et le breton, nous ne ferons que reproduire ici des éléments empruntés à l'expérience hexagonale en les adaptant à la vision que nous avons de cet enseignement.

### 1) La mise en oeuvre

- Dans un premier temps il ne paraît pas possible d'envisager autre chose que des établissements-pilote dont le nombre sera fonction du personnel enseignant disponible (titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues et cultures créoles, titulaire du Diplôme Universitaire de Langues et Cultures Créoles de l'U.A.G., titulaires d'un D.E.A. de linguistique "mention créole"). Les non-titulaires du certificat d'aptitude devraient (conformément à la circulaire du 3-2-84) en subir les épreuves.

- L'horaire ne devrait pas être très lourd (en moyenne 1H30 au maximum).

### 2) La maintenance

Il convient, à terme, que soient nommées des conseillers pédagogiques et inspecteurs dans la discipline. Mais pour commencer et à l'instar de ce qui se passe en Corse, par exemple, il conviendrait que le Recteur de l'Académie confie à un universitaire relevant de cette spécialité une (ou des) mission(s) consultatives éventuellement reconductible(s) aux fins d'organiser cet enseignement. Il serait souhaitable (conformément toujours à la situation corse) que cet universitaire ait une charge ministérielle toute provisoire d'inspection Pédagogique Régionale. Par cette fonction de "coordonnateur", cet universitaire pourrait de la sorte "toucher à tous les degrés de l'enseignement de la langue, de la maternelle à l'Université" (extrait des Actes du Colloque de Bayonne, du 28 novembre 1987).

Schoelcher, ce 27 octobre 1988

Publié par le Collège de la Haute Vallée, à la fin de l'année scolaire 1987-1988.

VII - L'«évaluation» administrative

Il est évident que la notion de «évaluation» administrative ne doit pas être entendue au sens où elle est comprise dans le langage courant, c'est-à-dire comme un jugement de valeur. Elle désigne plutôt l'ensemble des procédures et des méthodes qui permettent de mesurer l'efficacité de l'action administrative.

1) La mise en œuvre

- Dans ce premier temps il ne s'agit pas de définir l'évaluation administrative, mais de préciser les conditions de sa mise en œuvre. Il s'agit de déterminer les objectifs, les acteurs, les méthodes et les outils de l'évaluation.

- L'évaluation ne doit pas être faite par un seul individu, mais par un groupe de personnes.

2) La maintenance

Il convient, à l'instar de ce qui se passe en Suisse, de prévoir une maintenance de l'évaluation administrative. Cette maintenance consiste à mettre à jour les données et les méthodes de l'évaluation, à assurer la formation des acteurs et à évaluer l'impact de l'évaluation.